

NOTE DE PRESENTATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L 2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Par ailleurs, conformément aux articles 92 & 93 de la Loi n° 2019-1461 du 27/12/2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, est annexé l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus.

La présente note répond à cette obligation pour notre collectivité ; elle est disponible sur le site internet de la CCEPPG.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture de l'exercice ainsi que les restes à réaliser. L'écart constaté entre les dépenses et les recettes de chaque section, permet de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion. Son approbation constitue l'arrêté des comptes du budget principal de la Communauté de Communes et de son Budget Annexe.

1- LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

Comptes Administratifs 2023 – Présentation tous budgets

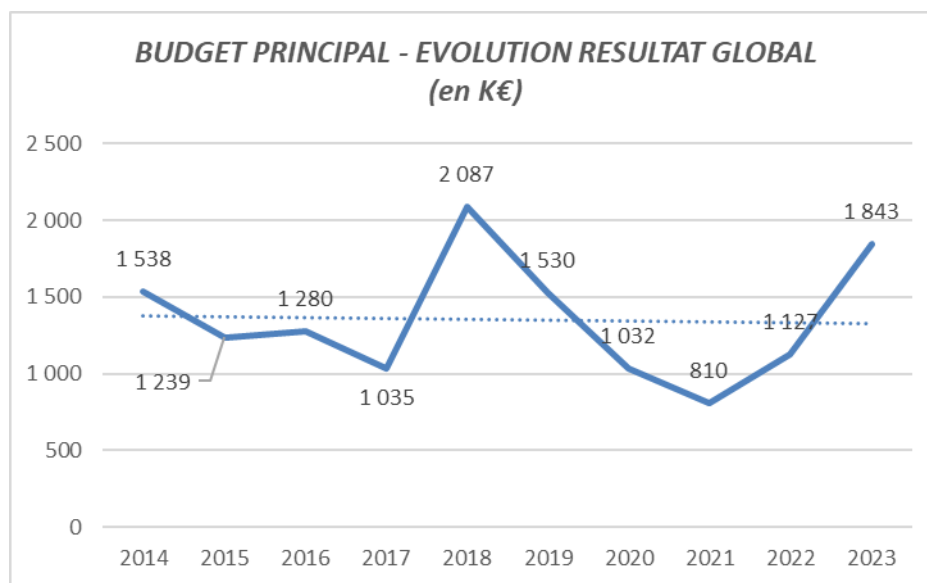
Réalisation budgétaire en K€	BUDGETS AGREGES	BUDGET PRINCIPAL	BA SPANC
Section de fonctionnement			
Recettes	+15 910	+15 885	+25
Dépenses	-14 522	-14 490	-32
Report résultat 2022	+1 073	+1 098	-25
RESULTAT DE CLOTURE 2023	+2 461	+2 493	-32
Section d'investissement			
Recettes	+2 202	+2 199	+3
Dépenses	-2 454	-2 454	0
Report résultat 2022	-389	-394	+5
RESULTAT DE CLOTURE 2023	-641	-649	+8
Restes à réaliser en recettes	+1 193	+1 193	0
Restes à réaliser en dépenses	-1 530	-1 530	0
RESULTAT 2023 avec les restes à réaliser	-978	-986	+8
RESULTAT CUMULE 2023	+1 483	+1 507	-24

2- BUDGET PRINCIPAL DE LA CCEPPG

A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif du budget principal, en concordance avec le compte de gestion du trésorier, fait apparaître les résultats cumulés suivants :

BUDGET	SECTION	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat 2023	Résultat de clôture 2023
PRINCIPAL	Investissement	-394 463,20		-254 780,24	-649 243,44
	Fonctionnement	1 521 261,59	423 500,00	1 394 920,56	2 492 682,15
		1 126 798,39	423 500,00	1 140 140,32	1 843 438,71

EVOLUTION DU RESULTAT DE CLOTURE



L'exercice 2023 a subi l'impact de l'inflation, des désordres énergétiques en lien avec la conjoncture mondiale perturbée. Le report ou l'étalement de la réalisation de projets viendra perturber les exercices comptables à venir en faisant peser sur une même année le décalage et le démarrage de nouveaux investissements programmés.

La CCEPPG subit depuis 2014 les fluctuations des dotations de l'État, les évolutions du panier fiscal, ou, bien que compensées par l'État, la suppression de certaines taxes n'apporte pas de visuel à court et moyen terme sur l'évolution des recettes.

Dans un même temps, la péréquation fiscale (FPIC) évolue tant pour les communes que pour l'intercommunalité passant de 70K€ à 77K€ (+11,14% par rapport à 2022). Seul depuis 2016 le FNGIR, auquel nous contribuons, reste stable (190K€).

L'harmonisation des taux de TEOM, mode de financement de la compétence collecte, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés s'est terminée sur 2023. Sur 2024 un taux de TEOM unique s'appliquera sur l'ensemble du territoire.

A noter que la fiscalité conservée par notre collectivité ; fiscalité dédiée à l'exercice d'une compétence exclue, représente 18,43%.

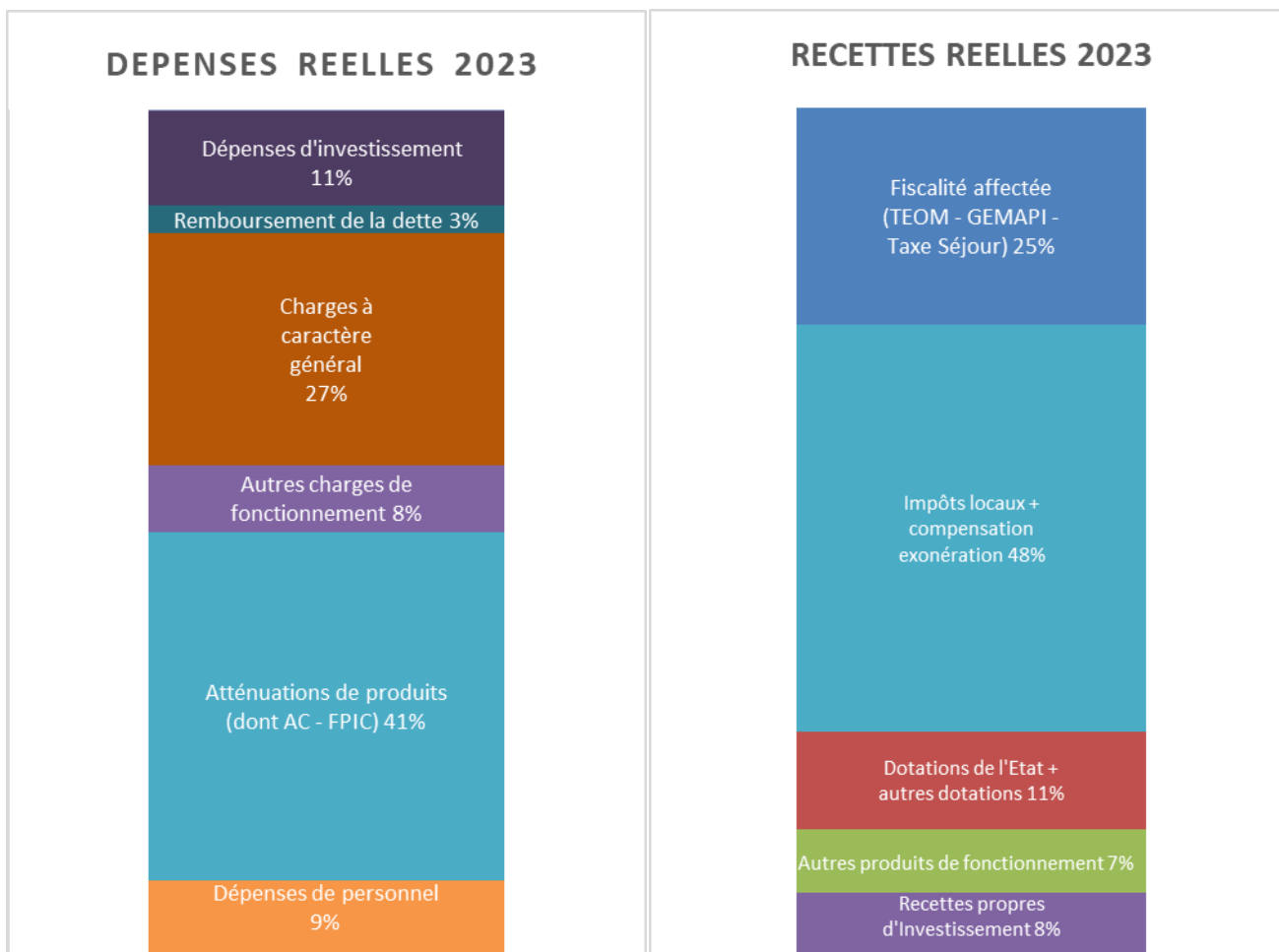
Lors de l'exécution budgétaire, la collectivité effectue des opérations dites réelles et d'autres opérations qualifiées d'ordre. Les opérations réelles ont un impact direct sur la trésorerie, il s'agit d'encaissements et décaissements effectifs. Les opérations d'ordre n'ont pas de conséquence sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture comptable :

- elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement,
- elles sont retracées en dépenses et en recettes.

Le taux de réalisation du budget principal est satisfaisant pour le fonctionnement. L'investissement est légèrement moindre au regard de 2022. Ceci pouvant s'expliquer par l'achèvement de projet et le décalage de démarrage d'opérations prévues au PPI.

BUDGET PRINCIPAL en K€		BUDGET	REALISE	%
FONCTIONNEMENT	Dépenses	15 557	14 490	93,14%
	Recettes	16 518	16 983	102,82%
INVESTISSEMENT	Dépenses	4 909	2 849	58,04%
	Recettes	4 909	2 199	44,80%

Les écritures comptables du budget principal sont structurées de la façon suivante :



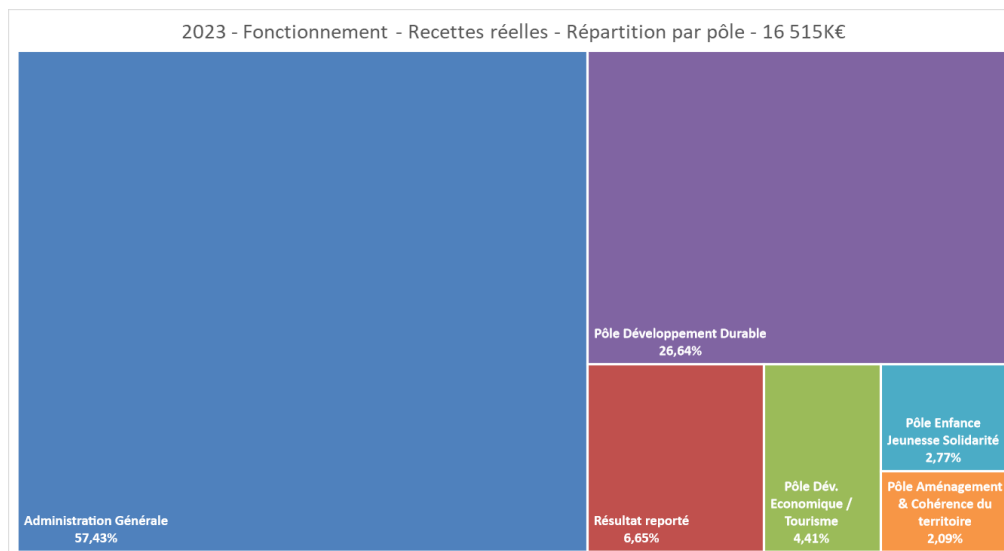
A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges,
- Produits issus de la fiscalité directe locale,
- Les compensations & dotations de l'Etat (dont la DGF) et les participations d'autres collectivités,
- Les produits des services,
- Les revenus des immeubles.

Elles sont réparties par compétence comme ci-dessous :



- **Les atténuations de charge (chapitre 013) – 5K€ (2022 – 17K€ soit une diminution de 70,88%)**

Ce chapitre constate les remboursements sur charge et rémunérations de personnel, par la sécurité sociale ou la compagnie d'assurance du risque statutaire pour des agents en arrêt maladie.

- **Les produits des services (chapitre 70) - 802K€ (+47,95% par rapport à 2022)**

Les produits proviennent principalement de :

- ✓ Déchets – La redevance spéciale (instauration en 2021) évolue par rapport à 2022 passant de 22K€ à 58K€ (+161%).
- ✓ La participation des familles pour la crèche « Le bac à sable » et les ALSH de Grillon et la Boite à Malices (+51,24% par rapport à 2022).
- ✓ Rachat de matières issues des collectes sélectives. L'évolution constatée au regard de 2022 (+45%) est à corréliser avec la perception sur l'exercice 2023 de près de 390K€ relevant d'exercices antérieurs, non rattachés sur l'exercice 2022.
- ✓ Remboursement par le budget annexe ANC ou d'autres redevables, des mises à disposition du personnel de la CCEPPG (SIEA RIVAVI, C2EG) pour 33K€ (+26,92% par rapport à 2022) notamment par un complément de valorisation de temps d'un agent sur le budget annexe de l'ANC.
- ✓ Refacturation de la taxe foncière acquittée par la collectivité à une partie des entreprises occupant l'Espace Germain Aubert (hors pépinières d'entreprise) pour 54K€.

- **Les Impôts & taxes (chapitre 73) – 4 224K€ (+30,35% par rapport à 2022)**

Ce chapitre constate la fraction de TVA attribuée à la collectivité, en compensation des mesures gouvernementales de suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, de la taxe foncière sur le bâti et à compter de 2023, de la CVAE. Ces attributions font l'objet de plusieurs notifications et réajustements dans le courant de l'année. La notification définitive de TVA pour 2023 interviendra courant 1^{er} semestre 2024.

- **La fiscalité locale (chapitre 731) - 7 603K€ (diminution de 1,13% par rapport à 2022)**

Porte sur la fiscalité directe locale (2 318K€ en 2023 contre 2 161K€ en 2022-soit + 7,28%) ; les bases ayant été revalorisées en 2023 à hauteur de 7,10%. Les taux appliqués sont inchangés depuis 2014.

Ce chapitre concerne également la fiscalité économique au travers de la TASCOM (377K€ soit +8,93% en 2023) et l'IFER (477K€ soit +8,61% en 2023).

Sont constatées également, les recettes en lien à une fiscalité « affectée » à l'exercice d'une compétence comme la Taxe de Séjour pour 261K€, la taxe GEMAPI pour 230K€, montant inchangé depuis son instauration ou la TEOM (3 765K€ soit +8,64%). Il est précisé que 2023 est la dernière année où les taux appliqués varient en fonction de la zone (période de lissage).

- **les dotations subventions et participations (chapitre 74) – 2 346K€ (+4,88% par rapport à 2022)**

Concerne notamment la DGF, principale dotation de fonctionnement attribuée aux collectivités territoriales par l'État (+1,02%). Le chapitre 74 porte également les prises en charges d'emplois aidés, notamment pour le Conseiller Numérique (32K€), les subventions pour des actions spécifiques (PCAET et plateforme tourisme - 11K€), la participation des communes du territoire aux prestations du service ADS (97K€ contre 95K€ en 2022), les prestations de services dans le cadre du Contrat Territoriale Globale (CAF et MSA) pour 310K€ soit + 9,42% et le FCTVA-Fonctionnement représentant 1K€.

Enfin, ce chapitre concerne également les compensations par l'État, d'exonérations de fiscalité ; ceci représentant en 2023 444K€ soit +9,62% par rapport à 2022.

- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) – 385K€ (+2,90% par rapport à 2022)**

Constate les loyers et charges encaissés sur l'Espace Germain Aubert. L'optimisation de la mise en location des locaux et l'application de la révision annuelle a permis une réalisation supérieure à la prévision pour 385K€. Ces encaissements sont à rapprocher de la provision constatée sur l'exercice pour retard de règlement des loyers (52K€).

- **Les produits financiers (chapitre 76) – 15K€**

Concerne exclusivement le remboursement des annuités d'emprunts (intérêts) relevant de l'électrification, compétence restituée aux communes.

- **Les produits exceptionnels (Chapitre 77) – 38K€**

Ce montant concerne le remboursement des assurances pour des sinistres sur les biens de la collectivité (PAV).

- **Les reprises sur provisions (chapitre 78) – Le montant de 56,69€ a été repris sur l'exercice 2023 ; la provision ayant été constatée en dépenses sur l'exercice 2022.**

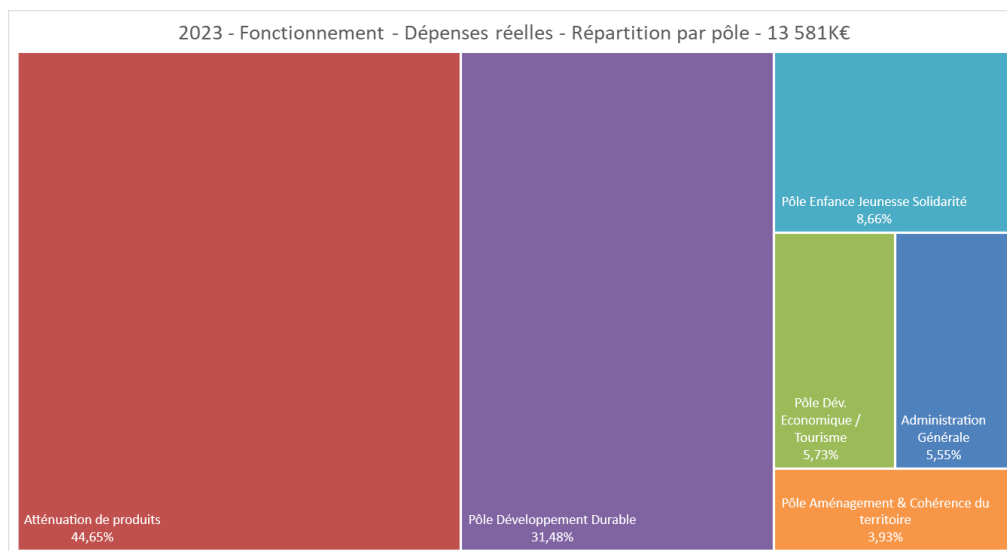
Il faut souligner que l'exercice 2023 à constater des régularisations de recettes sur années antérieures à hauteur de +425K€, écritures exceptionnelles.

RECAPITULATIF DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022/2023
Atténuation de charges	3 952	5 617	16 699	4 862	-70,88%
Produits des services	265 942	575 604	541 736	801 500	47,95%
Impôts et taxes / Fiscalité locale	9 829 605	10 457 951	10 930 272	11 826 881	8,20%
Dotations & participations	2 655 434	2 347 676	2 236 816	2 345 957	4,88%
Autres produits de gestion courante	287 297	312 979	373 796	384 636	2,90%
Produits financiers	18 957	16 750	15 727	14 675	-6,69%
Produits exceptionnels	3 275	910	450	38 474	8449,69%
Reprise sur provisions			687	57	-91,75%
Excédent de fonctionnement reporté	1 382 889	1 031 487	715 038	1 097 762	53,52%
Total des recettes réelles	14 447 350	14 748 974	14 831 221	16 514 802	11,35%

2) Les dépenses de fonctionnement

Ce poste regroupe toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services, réparties par compétence comme ci-dessous.



Ces dépenses sont réparties par chapitre en fonction de leur nature :

- **Les charges à caractère général (chapitre 011) – 4 465K€ (+8,28% par rapport à 2022)**

Ce chapitre contient les dépenses courantes relative aux bâtiments, à l'énergie, aux contrats de maintenance, prestations de service, assurances, taxes foncières et aux contrats de prestations de service, dont principalement les marchés de collecte, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Les points essentiels de ce chapitre soulignent, par rapport à l'exercice 2022, une hausse des dépenses de carburant de +64,39%, pour le compte 611, une réalisation en deçà des prévisions (-7,84%) notamment sur le pôle développement durable (baisse des tonnages Omr collectés en Porte à porte), les réparations sur le Site Germain Aubert ont représenté 23K€ (+132% par rapport à 2022) concernant notamment la reprise d'évacuation en toiture.

Ce chapitre comporte également la mission pour la renégociation des contrats d'assurance (5K€) ainsi que la mission d'étude sur les bases minimum de CFE & optimisation pour un montant de 5K€.

Enfin, la communication au travers de la lettre de l'interco a représenté un coût de 7K€.

- **Les charges de personnel (chapitre 012) – 1 552K€ (+11,29% par rapport à 2022)**

Ce chapitre a dû être réajusté en fin d'année afin d'une part de tenir compte des mesures gouvernementales d'évolution du point d'indice à compter de juillet, pour la 2ème année consécutive et également la comptabilisation sur ce chapitre du personnel mis à disposition par les communes pour la gestion de l'ALSH (43K€).

- **Les atténuations de produits (chapitre 014) – 6 093K€ (+0,67% par rapport à 2022)**

Les attributions de compensation reversées aux communes sont inchangées par rapport à 2022 et représentent 94% de ce chapitre. Figurent également sur ce poste, la contribution de la CCEPPG aux mesures de péréquation (FNGIR, FPIC) pour 267K€, le reversement de la taxe additionnelle de la Taxe de Séjour aux Conseils départementaux (54K€).

- **Les charges de gestion courante (chapitre 65) – 1 307K€ (+10,15% par rapport à 2022)**

Outre les émoluments aux élus (105K€), les subventions versées aux associations, ce chapitre concerne également les contributions obligatoires aux organismes extérieurs et les redevances.

A noter qu'à ce chapitre figure la première année de contribution au financement du déploiement de SYPROVAL pour 115K€ en 2023. Les subventions aux associations (+5,28%) concernent principalement le domaine Enfance-Jeunesse-Solidarité (337K€) et le secteur du tourisme avec la subvention aux Offices communautaires restant à 227K€. Ce montant est à corréliser avec l'encaissement de la taxe de séjour (261K€ en 2023). Les participations ou cotisations aux organismes (SMBVL, PNR, SCOT, SPPEH, SYPP,...) ont représenté 459K€ en 2023.

- **Les charges financières (chapitre 66) – 111K€ (+8,01% par rapport à 2022)**

Ce poste comprend les intérêts des emprunts. A compter de 2023, figure l'annuité de l'emprunt lié au déploiement des PAV ; emprunt conclu auprès de la Banque des Territoires, dans le cadre d'un prêt de relance verte.

- **Les dotations aux provisions – 52K€**

Ce chapitre est amené à constater les dotations pour risques pouvant peser sur la collectivité. Au regard du risque encouru (non-recouvrement des loyers d'un locataire de l'Espace Germain Aubert-procédure collective enclenchée) la provision a été faite à hauteur de 52K€.

- **Les charges exceptionnelles (chapitre 67) – 0€ (pour mémoire 2022 - 20K€)**

Aucune écriture comptable n'a été passée en 2023 sur ce compte où figure notamment les annulations de titres sur exercices antérieurs.

RECAPITULATIF DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

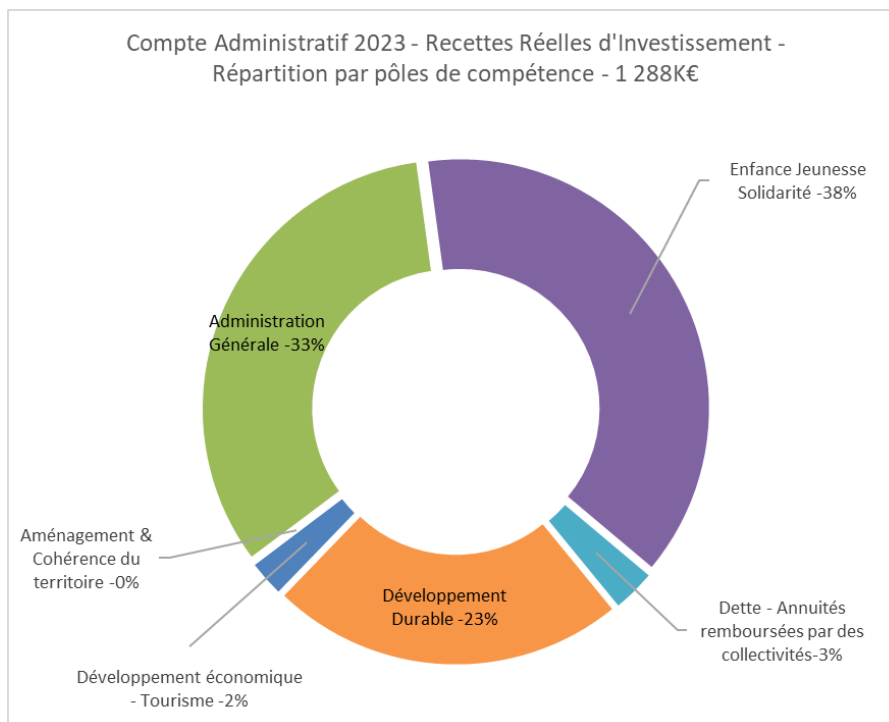
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022/2023
Charges à caractère général	3 435 682 €	3 930 773 €	4 123 284 €	4 464 713 €	8,28%
Charges de personnel	1 225 592 €	1 246 890 €	1 394 302 €	1 551 671 €	11,29%
Atténuation de produits	6 035 216 €	6 042 031 €	6 052 359 €	6 093 032 €	0,67%
Autres charges de gestion courante	1 298 116 €	1 097 728 €	1 186 921 €	1 307 391 €	10,15%
Charges financières	127 291 €	113 033 €	103 005 €	111 251 €	8,01%
Charges exceptionnelles	678 €	1 417 €	19 662 €	0 €	-100,00%
Provisions pour dépréciations		687 €	638 €	52 498 €	100,00%
Total des dépenses réelles	12 122 575 €	12 432 559 €	12 880 171 €	13 580 557 €	5,44%

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir à court et long terme. Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés. En contrepartie, ces chantiers sont financés par l'autofinancement dégagé par la Collectivité mais également par les subventions et participation d'autres collectivités ou organismes ou encore le FCTVA.

1) Les recettes d'investissement

Ces recettes englobent les ressources propres, celles perçues en lien à des projets d'investissement retenus et si besoin les emprunts nouveaux. Elles se répartissent par compétence comme ci-dessous.



- Emprunt & dettes assimilées (chapitre 16) – 1K€ (2022 – 1 010K€)

En 2023, le chapitre ne comprend que les cautions encaissées lors de l'entrée de nouveau locataire dans l'Espace Germain Aubert.

- Subventions d'investissement reçues pour 614K€ qui émanent principalement :

- ✓ Déploiement des PAV : fonds de concours honoré par les communes (23K€), des conseils régionaux et DETR (171K€),
- ✓ Micro-crèche de Roussas : du Département 26 et de la CAF (350K€),
- ✓ Construction crèche /RPE de Valréas : Département 84 (49K€),
- ✓ Acquisition camion-benne : Région Sud (9K€),
- ✓ Projet visio 360° : Département (4K€).

- Les immobilisations financières (chapitre 27) – 38 K€. Ce chapitre porte sur la prise en charge d'annuités d'emprunts (capital) par les collectivités auxquelles la compétence « Electrification » a été restituée.

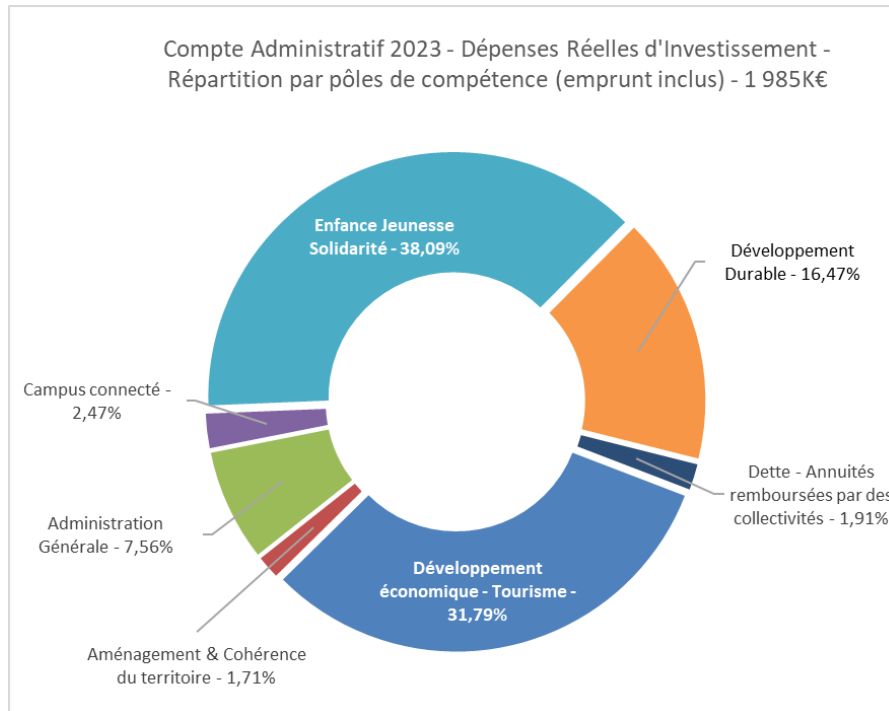
- Du FCTVA automatisé qui représente 212K€ en 2023.

- De l'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) lié à l'affectation du résultat 2022 pour financer la section d'investissement à hauteur de 424K€.

- Les recettes d'ordre pour 2023 (amortissement des équipements précédents) représentent 875K€.

2) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont réparties, au travers de différents comptes mais peuvent également être globalisées sous un chapitre d'opérations d'investissement regroupant tous les mouvements concernant ces dernières.



- Emprunts & dettes assimilés (chapitre 16) – 435K€ (+11,90% par rapport à 2022)

Le remboursement du capital de la dette est de 423K€ en 2023 (+9% par rapport à 2022). Le capital restant dû au 31/12/2023 est de 4 700K€, dont 495K€ sont pris en charge par les communes qui se sont vues restituées la compétence électrification. Ce chapitre enregistre également la restitution des cautions liées à la location de locaux au sein de l'Espace Germain Aubert au départ de locataires. Ce montant est donc fluctuant ; pour 2023 cela a représenté 11K€.

- Les subventions d'équipements versées (chapitre 204) – 150K€ (+1,99% par rapport à 2022)

En dehors des attributions de compensation versées en investissement (restitution compétence électrification-142K€), cela porte sur l'attribution de subventions d'équipements à des associations relevant du pôle « Enfance-Jeunesse-Solidarité » pour 8K€ ; principalement pour l'équipement des locaux de la crèche « les P'tits bouts » à Roussas qui a ouvert en septembre 2023.

- Investissements de la collectivité (chapitres 20 – 21 – 23 – 458) € (-1,41% par rapport 2022)

Les principaux investissements réalisés en 2023 sont les suivants :

- ✓ Construction micro-crèche à Roussas (opération 22-1) : 410K€,
- ✓ Construction crèche Valréas/RPE à Valréas – démarrage (opération 22-2) - 292K€,
- ✓ Déploiement PAV 2019-2023 (opérations 41-42-44-49) – 242K€,
- ✓ Déploiement Haut débit (opération 32) – 156K€,
- ✓ Aménagement Site Germain Aubert (Opération 15 & 18) -103K€,
- ✓ Campus connecté (49K€),
- ✓ RPE Valréas - Installation provisoire (Opération 23) – 41K€,
- ✓ Schéma de mobilités – (opération 113) - 31K€ lancement du schéma,
- ✓ Création d'aire de compostage collectif (opérations 46-48) – 9K€.

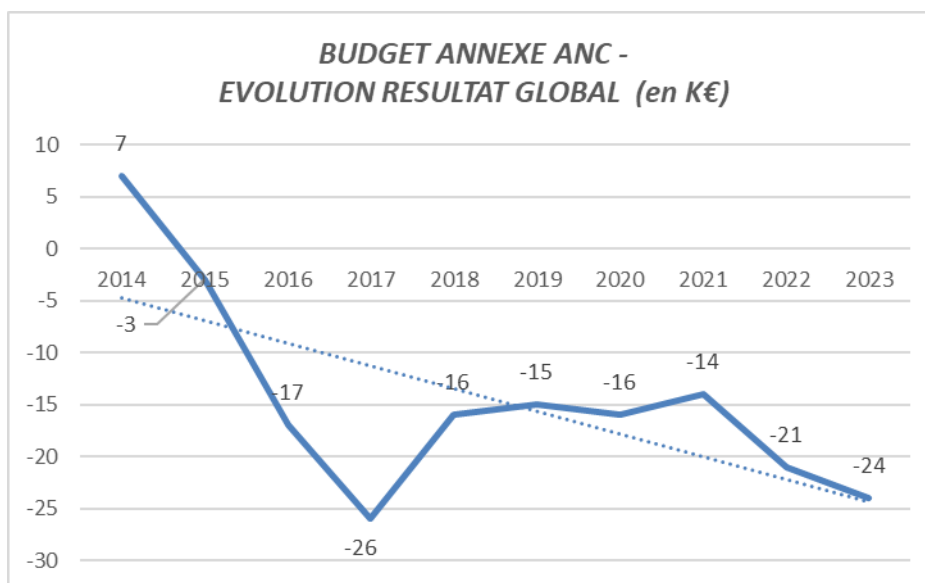
Les investissements n'étant pas terminés en 2023, figurent dans les restes à réaliser à hauteur de 1 530 K€ en dépenses et 1 193K€ en recettes, ce qui présente un delta (déficitaire) de 337 K€.

3- BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif de ce budget annexe fait apparaître les résultats cumulés suivants :

BUDGET	SECTION	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat 2023	Résultat de clôture 2023
SPANC	Investissement	5 028,17		2 970,10	7 998,27
	Fonctionnement	-25 549,48		-6 171,30	-31 720,78
		-20 521,31	0,00	-3 201,20	-23 722,51

EVOLUTION DU RESULTAT DE CLOTURE



Ce service est notamment chargé du contrôle des installations d'assainissement autonome du territoire. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de ce service.

Le taux de réalisation du budget 2023 reste similaire aux exercices précédents :

Budget Annexe ANC en K€		BUDGET	REALISE	%
FONCTIONNEMENT	Dépenses	66	57	86,36%
	Recettes	66	25	37,88%
INVESTISSEMENT	Dépenses	8	0	0,00%
	Recettes	8	8	100,00%

L'entreprise Sol Etudes Assainissement effectue le contrôle des installations jusqu'en septembre 2024. Les prestations de contrôle ont représenté un coût 2023 de 18K€ (identique à 2022). La redevance et maintenance du logiciel R'SPANC ont pesé pour 2K€.

Au titre des dépenses exceptionnelles, à noter une provision pour dépréciation de titres à hauteur de 120€. Les frais d'encaissement des prestations de service rendues aux usagers ont représenté 10€.

Enfin une participation a été reversée au budget principal (personnel + frais administratif) pour 8K€.

Au niveau des recettes, au titre des prestations de contrôles, 25K€ ont été facturés aux redevables. Pour rappel, de nouveaux tarifs sont mis en application depuis avril 2023.

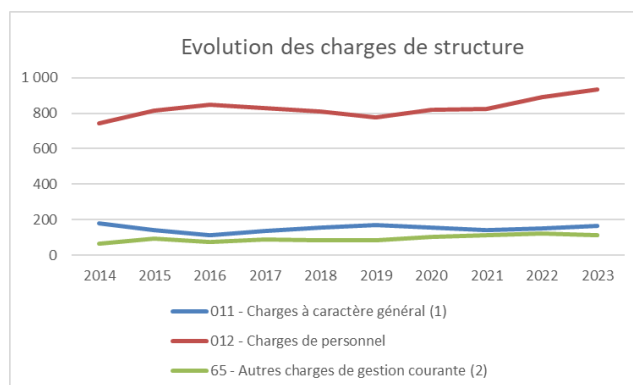
Au niveau de l'investissement sur 2023, seule l'écriture d'amortissement du logiciel est comptabilisée, mouvement qui figure également en dépense de fonctionnement (3K€).

4- INDICES DE GESTION

Certains indices et ratios permettent d'apprécier la gestion de la collectivité.

Un des indices de gestion est retracé dans les Charges de Structure ; c'est-à-dire les charges liées à l'existence même de la collectivité et donc le poste dit « Administration Générale ».

Le deuxième indice porte sur l'autofinancement de la collectivité. Vous trouverez ci-dessous les tableaux respectifs.



(1) - Par exemple, téléphone, Edf, assurances, maintenance, entretien, honoraires, fournitures administratives,.....

(2) - Notamment, Indemnités des élus, adhésion, brevets logiciels,

EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

Les efforts de gestion engagés depuis 2016 permettent à la Communauté de Communes, malgré les contraintes financières, de respecter les engagements pris avec des investissements adaptés avec toutefois un recours à l'emprunt en 2022 (1 000K€). Ces efforts ont permis à la collectivité de réaliser une moyenne de 1 514K€ d'investissement par an.

en K€	2018	2019 *	2020	2021 *	2022	2023 *
Résultat de fonctionnement de l'exercice	132 721	1 040 676	560 598	867 037	806 223	1 342 482
+Solde des amortissements et neutralisations	397 161	763 737	381 287	417 890	429 789	441 560
+Provisions				687		52 498
-Reprise des provisions	40 745	923 554				57
CAF BRUTE	489 137	880 859	941 885	1 285 614	1 236 013	1 836 484
Remboursement capital emprunts	245 946	360 718	367 337	377 599	388 071	423 301
AUTOFINANCEMENT NET	243 191	520 141	574 548	908 015	847 942	1 413 183

* Les résultats de fonctionnement sont à pondérer avec des écritures exceptionnelles (reprise amortissement/régularisation recettes exercices antérieurs).

5- LA DETTE

Le capital restant dû au 31 Décembre 2023, s'élève donc à **4 700 498,96 €** tous budgets confondus ce qui représente une part par habitant de **201,45 €**. La CCEPPG dispose à ce jour de 4 emprunts, tous étant à taux fixe.

Pour mémoire, il est rappelé que l'annuité de certains emprunts est prise en charge par d'autres collectivités (transfert compétence électrification). Ceci ramène le CRD au 31/12/2023 à **4 205 670 €** soit **180,25 €/habitant**.